



## « DORéMI Basse Energie Biovallée® »

*Dispositif Opérationnel de Rénovation de la Maison Individuelle en Basse Energie*

### FICHE DE CANDIDATURE DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Cette fiche de candidature (page 2) est à remplir obligatoirement par les groupements souhaitant accéder à l'accompagnement technique sur chantiers, suite à la formation préalable, dans le cadre de l'opération DORéMI initiée par Biovallée®. L'accès à cet accompagnement technique est gratuit, après validation de la candidature par le comité technique DORéMI.

Cette fiche est disponible en version modifiable sur Internet : [www.biovallee.fr](http://www.biovallee.fr) (rubrique Energies), et elle peut être renvoyée par courriel ([habitat-energie@biovallee.fr](mailto:habitat-energie@biovallee.fr)), ou par fax au 04 75 25 44 96 ou par courrier postal à : BIOVALLEE opération DORéMI - CCVD – Rue Henri Barbusse, 26400 CREST.

Chaque entreprise du groupement doit également avoir rempli une fiche de candidature « Professionnels ».

Professionnels du bâtiment, pour toute précision, vous pouvez contacter : Marie-Soriya AO - CAPEB Drôme (04 75 02 10 07), ou Serge SAUSSAC - FFB Drôme Ardèche (04 75 75 91 91).

Par ailleurs, les propriétaires privés qui souhaitent plus d'informations sur DORéMI peuvent consulter le site [www.biovallee.fr](http://www.biovallee.fr) ou contacter Laure CHARPENTIER – Biovallée® (04 75 25 43 82) ou par mail : [habitat-energie@biovallee.fr](mailto:habitat-energie@biovallee.fr).

## « DORÉMI Basse Energie Biovallée® »

### FICHE DE CANDIDATURE DES GROUPEMENTS D'ENTREPRISES

- Nom du groupement :
- Adresse de contact :
- Nom du contact :
- Nom de l'entreprise « pilote » pressentie :
- Nom de la personne qui représentera le « pilote » chez les clients :
- Nom des entreprises prenant en charge les compétences obligatoirement requises :
- Forme juridique éventuelle :
- Email :
- N° tél :

Spécialité	Entreprise proposée	Personne responsable	Email	Adresse
<b>Isolation intérieure et pl bas*</b>				
Isolation toitures et pl hauts				
<b>Isolation extérieure enduit*</b>				
<b>Isolation extérieure bardage*</b>				
Etanchéité à l'air **				
<b>Menuis. extér. et occultations*</b>				
Ventilation mécanique				
<b>Chauffage/ECS/régulation*</b>				
Electricité				

\* les entreprises responsables de ces lots devront être toujours les mêmes dans les appels d'offres et travaux en rénovation. Elles ne pourront pas être remplacées par d'autres n'ayant pas suivi la formation DOREMI. C'est le « noyau dur » du groupement.

\*\* pour l'étanchéité à l'air une entreprise parmi celles par ailleurs engagées, peut assurer la coordination de l'étanchéité à l'air

- Toutes les entreprises du groupement ont-elle bien suivi préalablement la formation Feebat 1 et 3.x, ou équivalent, conformément au tableau suivant (O/N) ?

Spécialité	Feebat	Spécialité	Feebat	Spécialité	Feebat
Isolation intérieure et pl bas	1 & 3.1	Isolation extérieure bardage	1 & 3.1	Ventilation mécanique	1 & 3.4
Isolation toitures et pl hauts	1 & 3.2	Etanchéité à l'air	1	Chauffage/ECS/régulation	1 & 3.5 et 3.7
Isolation extérieure enduit	1 & 3.1	Menuiseries ext. + occultat.	1 & 3.3	Electricité	1 & 3.8

- Toutes les entreprises du groupement ont bien suivi préalablement la formation DORÉMI (O/N) ?
- Toutes les entreprises sont prêtes à souscrire sans réserve à la Charte des Groupements retenus (O/N) ?
- Toutes les entreprises acceptent de fonctionner en concertation avec un pilote qui sera l'interlocuteur unique de la négociation avec le client (O/N) ?
- Références éventuelles en rénovation thermique (du groupement, pas de ses membres) :